

MASTER 2 URBANISME ET AMÉNAGEMENT - POLITIQUES URBAINES ET STRATEGIES TERRITORIALES

· MASTER 2 URBANISME ET AMÉNAGEMENT - POLITIQUES URBAINES ET STRATEGIES
TERRITORIALES

Le parcours « politiques et stratégies urbaines et territoriales » s'inscrit dans le master mention « Urbanisme et Aménagement ».

Présentation

Le parcours « politiques et stratégies urbaines et territoriales » s'inscrit dans le master mention « Urbanisme et Aménagement ». La première année de master est un tronc commun destiné à transmettre aux étudiants les connaissances scientifiques et techniques communes à l'ensemble des urbanistes et aménageurs. Le parcours (en seconde année), constitue une spécialisation dans le champ spécifique des études territoriales (analyse, diagnostic, prospective, observatoire, ...), de la stratégie urbaine (planification, projets de territoire, ...) et de la gestion urbaine (conception et gestion des politiques urbaines et territoriales, évaluation, ...).

L'objectif du parcours « Politiques et stratégies urbaines et territoriales » est de permettre aux étudiants de maîtriser les savoirs, savoir-faire et compétences techniques en matière de :

- Développement urbain : développement social et culturel, conception et conduite du développement économique, stratégie et ingénierie des projets de développement local, diagnostic, marketing urbain.
- Planification urbaine : Conception et mise en œuvre des documents de planification urbaine et territoriale.
- Gestion de la ville : gestion sociale des quartiers, politiques de l'habitat et du logement ; gestion et management des ressources locales, des ressources sociales, des équipements ou des services publics ; conseil, aide à la décision, évaluation, concertation et participation.

L'ensemble du tronc commun et du parcours du master mention « Urbanisme et Aménagement » s'inscrivent dans une approche transversale, globale et multi-scalaire des enjeux urbains. Dans leurs interventions, les urbanistes et aménageurs mettent en relation différentes échelles territoriales (l'opération d'aménagement, le quartier, la ville, la région métropolitaine) ; différents champs professionnels (politique, social, ingénierie, architecture, etc.) et différents enjeux et thématiques (transport, logement, environnement, développement économique, etc.). Le principe du

Infos clés et site web

Lieu de la formation

Institut d'Urbanisme de Lyon

Durée de la formation

500

Responsable(s) de la formation

[Laurence ROCHER](#)

Contact secrétariat

[Françoise MARTIN](#)

Tél. : 04.78.58.65.51

Coût de la formation

Droits d'inscription 2019 /2020 en master 243 euros
+ Contribution Vie Étudiante et de Campus (CVEC) 91 euros.

master « Urbanisme et Aménagement » est celui de la transversalité des savoirs académiques et professionnels. Elle met en relation approches disciplinaires, connaissances techniques et savoir-faire professionnels.

Spécificités

Stage obligatoire Durée : 4 mois minimum Date de début : à partir de mars

Candidature

Modalités de candidature

Consulter la rubrique Admission du [M1 Urbanisme et aménagement](#).

Et après ?

Activités visées / compétences attestées

Le parcours permet aux étudiants de développer des compétences pratiques en ce qui concerne :

- Les méthodes de problématisation et d'action collaborative dans des contextes interdisciplinaires et multidisciplinaires.
- La réflexion en termes de concepts, d'instruments et de démarches.
- Les techniques de collecte, d'analyse et de synthèse de données, y compris les techniques informatiques.
- L'appréciation et la gestion des relations entre environnement, dimension économique et sociale du développement urbain.
- L'anticipation des besoins futurs de la société, y compris l'appréciation de tendances nouvelles et d'enjeux émergents.
- Les méthodes pour élaborer des propositions stratégiques pour le développement et la gestion urbaine, et pour promouvoir leur mise en œuvre à travers des politiques urbaines et territoriales.
- Les méthodologies de la planification urbaine dans les dimensions organisationnelles et d'animation.
- L'élaboration et l'évaluation des stratégies et des politiques, ainsi que des mesures pour leur mise en œuvre.
- La communication écrite, orale et graphique.

Connaissances à acquérir

- De maîtriser les outils de l'action collective dans le champ du développement urbain et territorial, de la planification, de la stratégie, et de la de la gestion de la ville, y compris la communication et les dispositifs partenariaux et de participation.
- D'acquérir des connaissances précises des enjeux actuels du développement et de la gestion urbaine, notamment dans les domaines social, environnemental, économique, culturel, des transports, du développement durable, ainsi que des différents aspects et techniques de la conception des projets urbains (études préalables, composition spatiale et programmation urbaine), de son cadre de réalisation (temporalités et modalités des consultations urbaines) et du rôle des urbanistes dans ce domaine.
- D'approfondir leurs connaissances théoriques et pratiques de l'action collective dans les domaines des politiques urbaines et territoriales :

organisation administrative et répartition de compétences ; articulation et interactions entre acteurs du secteur public, privé et civil ; cadres juridiques et financiers.

Secteur(s) d'activités ou types d'emploi accessibles

Le Master « Urbanisme et aménagement » parcours « politiques et stratégies urbaines et territoriales » prépare les étudiants aux métiers des études territoriales (analyse, diagnostic, prospective, observatoire, ...), de la stratégie urbaine (planification, projets de territoire, ...) et de la gestion urbaine (conception et gestion des politiques urbaines et territoriale, évaluation, ...).

Ces métiers s'exercent aussi bien dans des entreprises privées (bureaux d'étude, agences d'urbanisme privées, cabinets de consultants, etc.) et des organismes consulaires (chambres de commerce, chambres des métiers, etc.) qu'au sein des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale, des administrations publiques et des entreprises parapubliques (organismes HLM, Agences d'urbanisme, société publique locale, etc.). Ils ont également leur place dans les associations qui interviennent dans le champ de l'urbanisme et de la démocratie locale.

Les profils professionnels qui correspondent à ces métiers et à ces champs d'intervention sont ceux de chargé de mission, chargé d'études, chargé d'opération, chargé ou agent de développement, mais sont également souvent désignés sous le nom de « développeurs » dans les organismes publics ou privés. Les contenus pédagogiques de la mention permettent ensuite aux diplômés d'évoluer rapidement vers des postes de responsabilité comme chef de projet, responsable de pôle, directeur de service, consultant senior.

En cas de poursuite d'études en thèse et après obtention de leur doctorat, les diplômés sont susceptibles de travailler dans l'enseignement supérieur (Université ou école d'ingénieur) ou un organisme de recherche (CNRS), en particulier sur des postes relevant de la 24^{ème} section CNU / 39^{ème} section CNRS.

Ces métiers sont identifiés par le référentiel métiers – compétences des urbanistes réalisé par l'Office Professionnel de Qualification des Urbanistes pour le compte du ministère de l'Équipement sous les chapitres :

- Analyse et prospective territoriale : études, diagnostics, planification stratégique et préparation des politiques publiques urbaines et territoriales.
- Gestion urbaine : droit des sols, politique de la ville, développement économique.
- Coordination et conduite de projets territoriaux et urbains : management de projets.
- Animation de projets territoriaux et urbains : communication, concertation, participation.
- Production des savoirs : recherche fondamentale et appliquée, enseignement et formation.

Le répertoire opérationnel des métiers et des emplois (ROME) les regroupe sous les libellés suivants :

- K1401 – Conception et pilotage de la politique des pouvoirs publics : responsable sectoriel de la fonction publique, cadre dirigeant d'un service territorial.

- K1404 – Mise en œuvre et pilotage de la politique des pouvoirs publics : attaché territorial, chargé de mission développement territorial, chargé de projet et de développement territorial
- K1802 – Agent de développement local : agent de développement économique, animateur de pays, chargé de développement local, coordinateur de dispositif de développement local, chargé de mission de développement local, chargé de projet de développement local, responsable de développement territorial, responsable de projet développement local, etc.
- K2108 – Enseignement supérieur
- K2401 – Recherche en sciences de l'homme et de la société